



Wolu-Inter-Quartiers

... en action !

BELGIQUE – BELGIE
P.P.
1200 BRUXELLES 20
1/3380

Février 2010

MENSUEL N° 134 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401101 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Urbanisme

Oui pour réaménager la place Saint-Lambert, mais pas dans la précipitation !

Cette place, qui n'en est pas une officiellement, mérite très certainement que l'on se penche sur son devenir. La Commune a d'ailleurs communiqué, via le Wolu-Info de janvier 2010, l'état de sa réflexion actuelle ainsi qu'un plan qu'elle soumet à l'avis des habitants, des commerçants et des usagers.

Disons-le d'emblée, le projet de réaménagement proposé ne nous séduit certainement pas autant que le réaménagement proposé par le projet de 2002. Celui-ci prévoyait une véritable place piétonne devant l'immeuble Vandenhove ; projet élaboré par les services techniques communaux qui, pour rappel, avait reçu le soutien des habitants proches, des comités de quartiers, des associations en général et de certains commerçants. Malheureusement, le projet a été retiré sous la pression de quelques commerçants.

Que propose le projet actuel ? Une quasi officialisation de la situation actuelle, sauf pour le centre de la place qui voit le stationnement disparaître, mais qui est compensé par un parking prévu sur la petite placette près de la pétanque, à front du boulevard de la Woluwe.

Clairement, **ce projet ne nous satisfait pas du tout**. En voici les principales raisons :

Tout d'abord, cette place aurait mérité, mais ce n'est peut-être pas encore trop tard, l'organisation d'un concours d'urbanistes. Pouvoir comparer des idées différentes et novatrices permettrait certainement de dégager des pistes que l'on ne soupçonne même pas aujourd'hui.

La réflexion à propos de l'axe Wolubilis – place Saint-Lambert est écartée au nom d'une « urgence » que nous ne comprenons pas. Trop

d'inconnues subsisteraient concernant l'arrivée du tram 94 qui aurait un terminus provisoire sans doute entre Wolubilis et le Shopping et le projet d'extension du Shopping. Certes, mais alors pourquoi le même argument « trop d'inconnues » n'est-il pas invoqué pour le réaménagement de la rue Saint-Lambert, section large, que l'on attend depuis plus de 5 ans et qui de plus, est une charge d'urbanisme qui doit être financée par le Shopping suite à son extension de 2003.

Enfin, pourquoi cette précipitation surtout quand on sait que 2 millions € seront investis dans un réaménagement qui se révélera peut-être peu adapté à l'avenir. Quel est le futur de la place : toujours un pôle culturel avec la présence des Ateliers de la rue Voot sur la place et des Ateliers Malou ? Ou alors un pôle commercial avec le développement de celui-ci ? A-t-on évalué les différents impacts sur le quartier et ses habitants au cas où on opterait pour le développement d'un pôle commercial concurrent du Wolu-Shopping Center?

Quelle est la relation du projet actuel avec le parc communal peu connu, situé à l'arrière des maisons de la rue Saint-Lambert ?

On ne parvient pas vraiment à saisir les objectifs de ce projet si ce n'est de permettre que les voitures passent et stationnent devant les vitrines des commerces. Comme si, lorsque l'on passe en voiture devant un commerce, on regardait les vitrines ! De nombreuses études relèvent au contraire que c'est dans les zones piétonnes que le commerce est le plus dynamique et le plus florissant.

Le projet propose également d'augmenter le nombre total de places de stationnement pour arriver à 102. La commune note 95 places légales aujourd'hui ; pour notre part, nous n'en comptons que 81. Afin de remédier aux problèmes de pollution et du réchauffement climatique, les pratiques en matière de mobilité prônent au

Soutien !

Un grand merci à toutes les personnes qui nous soutiennent en souscrivant un abonnement à notre bulletin d'information. Nous espérons pouvoir continuer à vous informer efficacement durant l'année 2010. N'oubliez pas non plus que nos pages sont ouvertes aux initiatives citoyennes en matière d'environnement urbain.

Pour les distraits : 5 € à verser au n° 979-5493341-42 : mention abonnement 2010. Merci.

contraire une diminution de la pression automobile. Le projet proposé va dans le sens inverse, proposition d'autant plus incompréhensible que la Commune s'est inscrite récemment dans l'élaboration d'un Agenda 21 local.

Comment sont intégrés les modes de déplacement qui tiennent compte d'un développement durable tels par exemple les ranges vélos, une station de voitures partagées Cambio ou encore une station du réseau de vélos régionaux « Villo ! » Pas de réponse !

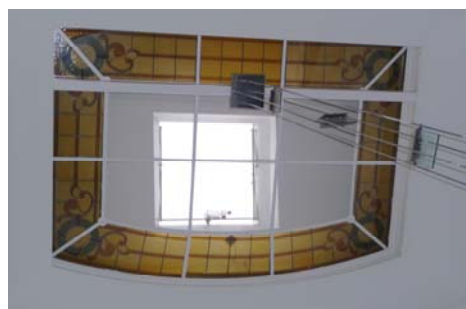
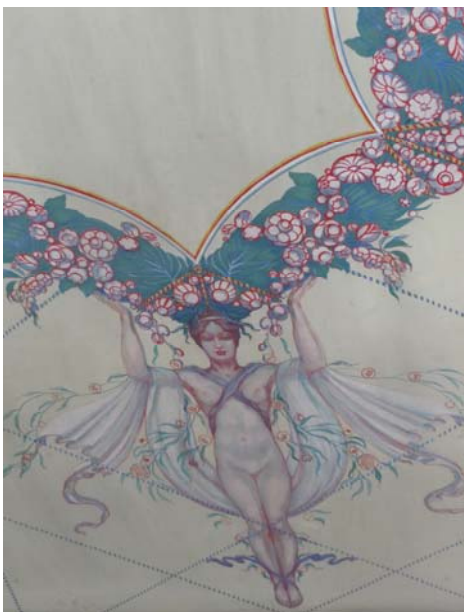
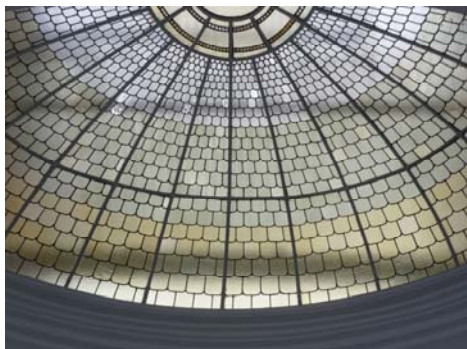
Vous avez dit transversalité ?

Comme dans la situation actuelle, les « mers » d'asphalte restent bien présentes, invitant les automobilistes à des vitesses élevées surtout à la rue Voot, initiatrices de manoeuvres osées surtout devant le bâtiment des Ateliers de la rue Voot et certainement pas dissuasives pour empêcher les poids lourds de s'engager, malgré la signalisation, dans la rue Saint-Lambert vers le Shopping.

Et puis comment demain plus qu'aujourd'hui, la Commune fera-t-elle faire respecter le stationnement illégal quotidien sur les courbes de la place ?

On parle également de changer le sens de circulation dans la rue St. Lambert, mais sans savoir si cette « proposition » se base sur une étude sérieuse qui en a évalué les impacts positifs et négatifs ?

Le « petit » patrimoine



Les lanterneaux

La lumière fascine, qu'elle soit naturelle ou artificielle, elle constitue un élément important dans l'habitation.

D'autre part, pour éviter les pièces centrales prolongées dans la pénombre, Horta fait rentrer la lumière au cœur de la maison par les puits de lumière des verrières et lanterneaux, apportant un éclairage zénithal naturel venant du haut pour éclairer le centre de l'escalier.

Les maîtres verriers disposaient de cahiers de modèles pour réaliser leurs vitraux, ceux-ci étaient peints à la main, comme un véritable tableau.

Les coupoles et verrières en béton sont incrustées de centaines de briques de verres placées en cercles concentriques.

Geneviève Vermoelen - Contact au 02/735 03 65

Toutes les photos sont prises à Woluwe-Saint-Lambert



Une place pour qu'y faire ?

Certes, les activités habituelles, hormis les Fêtes romanes dont le déménagement serait définitif, pourront toujours s'y dérouler, mais quoi d'autres ? Y a-t-on réfléchi ?

Les fonctions « automobile » et « piétonne » y sont trop enchevêtrées. On peut craindre qu'une place entourée d'une voirie et bordée de voitures se développera essentiellement comme une place de passage, alors qu' accolée aux commerces, elle deviendrait rapidement un lieu de vie, de convivialité, de palabres aux terrasses et de lèche-vitrines. Le commerce ne profitera donc même pas vraiment de la place dans le cadre de la conception proposée.

Enfin, nous ne voyons pas comment

Les permis d'urbanisme : un monde méconnu !

Les Comités de Quartier Parvis St Henri et Prekelinden Bois de Linthout ont tenu leur Assemblée Générale la semaine dernière au cours de laquelle un exposé/débat a été organisé sur la problématique des permis d'urbanisme.

En effet, les demandes de régularisation de travaux sont de plus en plus nombreuses dans nos quartiers. Les législations en vigueur sont complexes. Le parc immobilier relativement ancien et mal isolé nécessite des rénovations.

Nous nous sommes donc dit que centrer cette assemblée sur un exposé des règlements applicables en la matière constituerait un bon thème de réflexion.

Nous avons par conséquent invité l'échevin de l'urbanisme et de l'environnement, Mr Frankignoul ainsi que Mr Tusei, architecte au service de l'urbanisme communal pour faire le

les risques évidents d'inondations sur cette zone sont pris en compte.

La réunion d'information et d'échanges organisée le 10 février par la Commune nous a confortés à propos de deux points qui nous semblent essentiels.

D'une part, le projet n'est pas encore assez « travaillé » pour qu'il réponde aux espoirs légitimes des uns et des autres.

D'autre part, les attentes différentes des habitants et des commerçants restent bien marquées, certainement en partie parce qu'ils ne sont jamais mis autour d'une table pour prendre le temps de faire valoir chacun leurs arguments, sans la contrainte de l'urgence.

C'est pourquoi **Wolu-Inter-**

point.

Pendant une bonne heure, ceux-ci ont expliqué dans quels cas il fallait introduire une demande de permis d'urbanisme, avec ou sans architecte ; ou encore quand un permis était requis pour changer ses châssis, daller son jardin, installer une terrasse sur un toit plat, placer des panneaux solaires, diviser une maison unifamiliale en plusieurs appartements et encore beaucoup d'autres aspects relatifs à cette matière.

Puis s'en est suivi une heure de questions-réponses avec les habitants qui ont obtenu des réponses claires et précises à leurs interrogations.

Ensuite, autour du verre de l'amitié, la réunion s'est prolongée jusque tard dans la soirée, nos deux invités répondant avec patience à des préoccupations plus personnelles des participants.

Merci aux deux conférenciers et aux quelques 70 personnes du quartier qui ont participé à cette soirée, preuve que la question avait besoin de réponses et répondait aux préoccupations des habitants.

Jacques Bette, Béatrix Tilquin et Geneviève Vermoelen

Quartiers a proposé que la Commune organise un groupe de travail afin de préparer, avec un nombre restreint de personnes, un projet qui pourrait recueillir l'aval du plus grand nombre. Ce groupe pourrait être composé notamment de représentants de la Commune, des commerçants, des habitants auxquels seraient associés des usagers intéressés. Le résultat de ce groupe de travail serait soumis régulièrement à un public plus large qui viendrait aux réunions organisées par la Commune dans le cadre de son code de la participation.

Nous espérons que notre demande sera entendue et qu'un groupe de travail se mettra en place sous peu.

Bernard Devillers—Coordinateur

« Consomm'acteurs »

Des ateliers pour aider tout un chacun à devenir acteur de sa consommation personnelle sont proposés par le Centre d'Action Sociale Globale (CASG).

S'informer sur la gestion d'un budget ; la consommation responsable : droits et devoirs, comment diminuer sa consommation ; comprendre ses factures ; éviter les dettes et tenter de les maîtriser et optimiser l'utilisation des ressources de la collectivité.

Rencontrer d'autres personnes grâce à des séances régulièrement organisées et tisser des liens.

Réfléchir aux mécanismes qui amènent au surendettement et ainsi favoriser un changement de comportement.

Échanger par le partage des expériences, l'échange de savoirs, de compétences, de trucs et astuces.

Agir à partir des expériences ou demandes des participants au groupe, dégager des problématiques collectives et élaborer des pistes d'actions dans une optique d'action sociale communautaire.

Les ateliers sont ouverts à tous ceux qui sont désireux de devenir un « consomm'acteur » critique sans pour autant être un spécialiste en la matière.

La participation est gratuite.

Infos : Amélie Hosdey, Vinciane Rinders ou Sarah Van Damme.
CASG Wolu-Services 02 761 11 80
casg.woluservices@chello.be



Urbanisme

Projet de deux immeubles en intérieur d'îlot au 82, rue de la Station de Woluwé.

Nous avons eu la désagréable « surprise » d'apprendre que la commission de concertation du 8 décembre 2009 a remis un avis favorable pour ce projet. Nous ne comprenons pas très bien cette décision. Il nous semblait qu'il existait ces derniers temps, tant de la part de la Commune que de la Région, une volonté de défendre plus systématiquement les intérieurs d'îlot.

De plus, un projet, quasi identique à l'avenue Georges Henri, a été recalé par deux fois et même les recours auprès du Gouvernement n'ont pas abouti.

Voici ci-après quelques considérants qui ont motivé le refus et que l'on pourrait transposer pour le projet de la rue de la Station :

Considérant par ailleurs, qu'il y a lieu d'améliorer les qualités végétales, minérales et paysagères des intérieurs d'îlots conformément à la prescription générale 0.6 du plan régional d'affectation du sol ;

Considérant que le projet d'implanter deux maisons unifamiliales en intérieur d'îlot implique la création d'emplacements de parking supplémentaires en vue de répondre aux prescriptions du titre XVIII du règlement régional d'urbanisme ;

Considérant que la construction du sous-sol sur quasi la totalité de la parcelle ne va pas dans le sens de la prescription générale 0.6 du plan régional d'affectation du sol, même si l'emprise au sol au niveau du rez-de-chaussée est réduite par rapport à la situation existante ;

Considérant que les constatations en Région de Bruxelles-Capitale sont alarmantes en matière d'imperméabilisation du sol ;

Considérant qu'il y a lieu de faire un effort significatif en matière de recréation de zones perméables ;

Considérant la quasi centaine de plaintes émises pendant l'enquête publique ;

On ne comprend pas pourquoi les arguments utilisés pour un projet n'ont pas été pris en compte dans l'autre. Cette différence de traite-

ment est assez incompréhensible.

Le comité de quartier « Petit Woluwé » et Wolu-Inter-Quartiers ont décidé de faire valoir leur point de vue auprès du fonctionnaire délégué de l'Administration régionale du territoire et du Logement, comme nous l'avons fait avec succès dans le cadre du projet « Ex-Chouette » de l'avenue Georges Henri (voir notre bulletin d'avril 2009).

La saga du PPAS 60ter dénommé « Val d'Or » continue

Une première enquête publique concernant le PPAS 60ter s'était déroulée du 12/10/2008 au 10/11/2008, suivie d'une commission de concertation du 25/11/2008, laquelle a donné lieu à une nouvelle enquête publique qui s'est déroulée du 26/10/2009 au 24/11/2009.

La commission de concertation datée du 8/12/2009 a donné lieu aux conclusions suivantes :

AVIS FAVORABLE majoritaire de l'AATL (Directions de l'Urbanisme et des Monuments et Sites, de l'IBGE, de la SDRB et de la Commune à condition de :

Revoir les prescriptions du PPAS afin de permettre l'activité productive comme fonction secondaire rue d'Attique et avenue Marcel Thiry ;

Mettre tout en œuvre pour conserver la mare notamment en évitant les rabattements de la nappe phréatique et terrassements importants lors de la construction des immeubles ;

Être attentif aux enjeux du développement durable sur ce site encore non bâti ;

Améliorer la cohérence du plan en ce qui concerne les implantations des bâtiments, les gabarits des bâtiments, l'interaction entre le bâti et le non-bâti et l'interaction entre les espaces privés et publics ;

Favoriser les accès des parkings en sous-sol depuis le chemin des Deux Maisons par la création d'un ou plusieurs parkings collectifs afin d'éviter la pénétration des véhicules dans l'îlot même (sauf véhicules de services et SIAMU).

AVIS FAVORABLE minoritaire de l'IBGE et de l'AATL à condition de :

- créer un espace vert suffisamment vaste et continu, en lieu et

place de plusieurs espaces parfois réduits, afin de respecter au mieux les cheminements actuels ;

- Dégager au maximum les espaces verts intérieurs pour créer une seule entité verte dans la continuité et la promenade verte régionale mais aussi afin que les utilisateurs de la mobilité douce puissent traverser cette zone non seulement depuis le chemin des Deux Maisons vers l'avenue du Yorkshire mais aussi vers l'avenue de la Nielle.

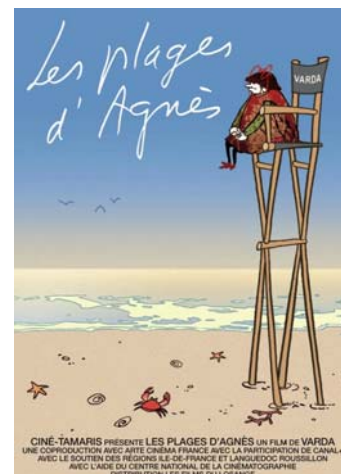
Au vu des conditions précisées ci-dessus, il n'est pas du tout exclu qu'une nouvelle enquête publique soit lancée par la Commune, suivie d'une nouvelle commission de concertation, ce ne sera que la troisième fois que le PPAS 60ter soit à nouveau proposé à l'étude du citoyen.

La suite au prochain numéro !!!

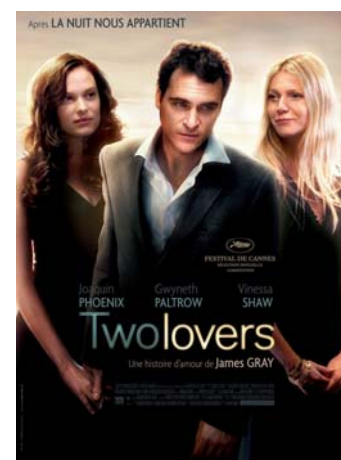
Marcel De Rongé, Comité Schuman

Ciné-Club New-Cubitus

Le dimanche 5 mars à 20 h 30



Le vendredi 19 mars à 20 h 30



Centre « Les Pléiades »
1A, av. du Capricorne à 1200 Bxl
PAF : 3 € - Info au 0477/54 65 01

Les textes signés n'engagent que leurs auteurs.

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél/Fax 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83
Email : woluinterquartiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° 979-5493341-42

Abonnement
au Bulletin : 5 €/ an



Wolu-Inter-Quartiers est une asbl reconnue par le Ministère de la Communauté française et soutenue par la Commune de Woluwe-Saint-Lambert, ACTIRIS et la Région de Bruxelles-Capitale.

